Décision 18-DCC-23 du 15 février 2018

relative à la prise de contrôle conjoint du groupe Bompard par Apax Partners SAS et Compagnie Marco Polo SAS

Posted on: 06 mars 2018 | Secteurs :



Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Stés Apax Partners et Compagnie Marco Polo
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Groupe Bompard

Lire

Le texte intégral 34.28 Ko

Le communiqué de presse